

# Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

## Commission paritaire 1060100: fabriques de ciment

En vigueur au 01/10/2009 (Dernière actualisation de la page 01/10/2009)

Les modifications de salaires prendront cours le premier jour de la première période de paie du mois suivant celui auquel l'indice quadrimestriel se rapporte.

### 1. REGIME (sur base hebdomadaire): 36h

Catégorie	
2ème catégorie	14.4120
3ème catégorie	14.6040
4ème catégorie	14.8181
5ème catégorie	15.1525
6ème catégorie	15.4839
7ème catégorie	16.0926
Catégorie A	14.8680
Catégorie B	15.4839
Catégorie C	15.8653
Catégorie D	16.2495
Catégorie E	16.8612
Catégorie F	17.2203
Catégorie G	17.5812
Catégorie H	17.9404